Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
466, rue du Louvre (lot 1 819 658)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 août 2023, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 466, rue du Louvre, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 1 819 658 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale gauche de 1,85 mètre pour l'implantation du bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit pour la zone H-70 une marge latérale minimale de 2 mètres pour une habitation jumelée, permettant ainsi une dérogation de 0,15 mètre.

Cette demande a pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial jumelé existant.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 août prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 7 août 2023, à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 19 juillet 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

_____
Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE